



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 09 juin 2026 à 19h00, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Yves Dubé.

Nature et effets :

Permettre l'implantation du nouveau garage dans la cour avant même si celle-ci n'a pas 15 mètres de profondeur, avec une marge de recul avant et latérale de 1,5 mètre, alors que la marge de recul avant minimale applicable est de 7,50 mètres et latérale de 2,0 mètres.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 539, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 458, chemin Labrecque.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 26^e JOUR DE MAI 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Yves Dubé à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 26 mai 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

2026/05/26

Date